AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C2870
FR0010411983-FS0853

4 août 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SCOR SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 août 2020, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 juillet 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCOR SE et détenir 9 013 406 actions SCOR SE[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,83% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte de la restitution d'actions SCOR SE à titre de collatéral.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 910 172 actions détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 186 674 276 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.